

Littoralisation et mondialisation

L'état des lieux et les enjeux

Amor **BELHEDI***

Communication au Colloque
"Le littoral tunisien, dynamiques nouvelles, enjeux et devenir"
Département de Géographie, FSHS, Tunis, 12-13-14 Mars 1998
Paru dans RTG, 1996, 30, pp : 9-52

Résumé

L'insertion, de plus en plus poussée, de la Tunisie dans la division internationale du travail a abouti, au terme de ces trente dernières années, à une véritable littoralisation de l'espace tunisien, liée à l'extraversion croissante de l'économie.

L'objet de cet article est de montrer la place privilégiée du littoral, oriental en particulier, dans l'organisation de l'espace et le fonctionnement de l'économie. Si au lendemain de l'indépendance, l'opposition était surtout Nord-Sud, l'évolution de la Tunisie indépendante a placé le clivage Littoral-Intérieur au devant et le recul relatif de Tunis a profité au littoral et plus particulièrement le Sahel et le Nord-Est, beaucoup plus qu'à la Tunisie profonde.

La mondialisation de l'économie, l'accord de libre échange que la Tunisie a signé en 1995 avec l'Union Européenne et le programme de mise à niveau vont renforcer davantage cette littoralisation en faisant du littoral l'espace d'interface, de métropolisation et d'ancrage à l'économie mondiale constituant ainsi de grands enjeux et posant d'énormes défis.

:

2008

Abstract : Coastal development and globalization, Situation and challenges

The insertion, increasingly raised, of Tunisia in the international division of the work has ended, at the term of these last thirty years, to a real coastal development of Tunisian space, linked to the crescent economy extraversion.

The object of this article is to show the preferential place of the coast, oriental especially, in the space organization and the economy functioning. If at the following days of the Independence, the opposition was especially North-South, the Independent Tunisia evolution has placed the cleavage between coast and interior to the ahead and the relative recession of Tunis has profited to the coast, more particularly the Sahel and the North-East, far more that to Tunisia deep.

The globalization and the economic internationalization, the agreement of free exchanges that Tunisia has signed in 1995 with the European Union, the Structural Adjustment and the Placement at Level Programs are going to strengthen more this coastal development by making the coast spaces it interface, metropolisation and anchorage to the world economy constituting thus great challenges and posing great problem.

* Faculté des Sciences Humaines & Sociales. Boulevard 9 avril - 1007 Tunis.

L'évolution de la Tunisie indépendante a renforcé davantage la littoralisation notamment avec l'extraversion de l'économie depuis 1970. Le littoral devient l'aboutissement et le point de départ de toute la dynamique spatiale malgré les efforts de rééquilibrage à tel point que le clivage Nord-Sud des années 1950 a laissé la place à une opposition littoral-intérieur.

On analysera d'abord l'état des lieux de la littoralisation avant d'aborder la mondialisation et les enjeux encourus. L'intégration du pays dans l'économie mondiale depuis les années 1980 va déboucher sur l'adoption d'un Programme d'Ajustement Structurel en 1986 et d'un Programme de Mise à Niveau dont les effets vont accentuer encore plus la littoralisation faisant suite à l'accord de libre échange avec l'Union Européenne en 1995.

L'objet de ce travail est de voir les répercussions en cours et éventuelles de la mondialisation sur la littoralisation de la dynamique socio-économique.

Le littoral est toute la zone où l'effet de la mer en tant que milieu mais surtout en tant qu'interface de communication est présent et est déterminant dans la localisation et la dynamique spatiale. Mais compte tenu de la contrainte données qui se trouve déterminée par le découpage administratif, nous avons considéré comme littoral toute la zone des gouvernorats attenants à la mer de Bizerte à Mednine en plus de Zaghouan et Tataouine. Il faut ajouter le Nord des gouvernorats de Beja et Jendouba au Nord pour prendre le littoral au sens large.

I - LA LITTORALISATION

1 - De l'extraversion coloniale à l'économie extravertie

La Tunisie a hérité de la colonisation une économie extravertie de prélèvement qui a été consolidée en quelque sorte par les choix de l'indépendance en particulier durant les décennies 1970-90. Elle dispose **d'une structure spatiale et économique extravertie** avec :

a - Une configuration des réseaux qui exprime la primauté du littoral. Le réseau, routier en particulier, très dense sur le littoral, voit ses mailles s'élargir vers l'intérieur avec une gradation Nord-Sud. Le réseau téléphonique se calque sur celui de la route à des nuances près. C'est sur cet axe littoral que le pays s'ouvre sur l'extérieur avec **six ports** de commerce, **quatre aéroports** internationaux, un terminal pétrolier, des marinas (à Sousse, Monastir, Tabarka et bientôt Hammamet), deux zones franches (à Bizerte et Zarzis)... Mais c'est au niveau des flux que l'espace littoral se trouve encore plus privilégié .

b - Une dissymétrie et une concentration littorale des flux : L'axe lourd de circulation et des flux est littoral, les autres axes ne forment que de simples bretelles (RN2, 3, 5 et 6, pour la route, lignes Tunis Kef et Gafsa-Sfax-Gabes pour les biens et Tunis-Jendouba pour les voyageurs au niveau du rail, vols Tunis-Tozeur, flux téléphoniques inter-zones...).

Cette concentration provient de celle du parc automobile (près de 90% du parc et du trafic). Au niveau ferroviaire, l'axe littoral représente 20% du trafic marchandises et 30% de celui des voyageurs. Il assure **la presque totalité du commerce extérieur** avec ses six ports. La capitale **assure l'essentiel du trafic divers et la totalité du trafic voyageur.** Le cabotage est limité au transport du pétrole raffiné de Bizerte aux centres de stockage (Tunis, Sfax, Sousse). C'est aussi **un axe aéroportuaire** assurant 90% du trafic et Tunis-Carthage en représente l'essentiel: 51% des passagers et 91% du fret. Il constitue aussi **le principal axe de télécommunications** (l'essentiel se fait entre Tunis, Sfax, le Sahel, Jerba).

L'examen des réseaux et des flux révèle la présence de **deux gradients**: d'abord Est-Ouest et ensuite Nord-Sud dont la base est l'axe littoral et l'axe de la Mejerda (Belhedi, Lamine, 1979). **Hormis le littoral, la circulation est avant tout transversale**, la déficience d'axes méridiens est manifeste, si elle est totalement absente pour le rail, l'axe routier frontalier fait pâle figure tandis que la zone médiane (Bèja-Siliana-Sidi Bou Zid ...) se trouve défavorisée.

L'axe littoral constitue **l'axe structurant** suite à la forte densité (urbaine et rurale), la différenciation spatiale sur de petites distances (notamment au Sahel et au Nord-Est) et à la concentration des investissements.

c - L'extraversion : Les choix qui ont été effectués par la Tunisie se caractérisent par une extraversion de plus en plus importante en s'insérant davantage dans la Division Internationale du Travail (DIT). Au début, cette insertion n'était que conjoncturelle, dictée par le processus de la décolonisation et la carence du capital local, elle est devenue par la suite une donnée structurelle, une constante, voire même un choix !.

Le taux d'extraversion¹ a augmenté, il est passé de 20,2% entre 1957-61 à 43,4% depuis 1982². Cette extraversion est le fait de l'émigration extérieure, de l'industrialisation de type import-substitution ou d'exportation et du tourisme.

L'analyse de la relation entre le PIB, l'importation, l'exportation et la dette (aux prix courants) montre que l'élasticité avoisine 0,7 (Belhedi, 1992, DGAT 1997). Cette faiblesse exprime **le blocage du modèle extraverti dépendant**: pour se développer, il faut exporter mais pour pouvoir le faire, il faudrait importer de plus en plus!.

L'extraversion industrielle est encore plus manifeste. Mesurée par le rapport des exportations à la production, le taux d'extraversion est passé de 19,3% en 1969 à 27,7% entre 1982-90 et **ce sont les branches qui forment l'essentiel des exportations qui sont les plus extraverties³**.

Cette extraversion explique la concentration de la dynamique spatiale sur le littoral. Au clivage principal "Nord-Sud" au lendemain de l'indépendance s'est substitué un autre clivage Est-Ouest, encore plus marqué, opposant le littoral à l'intérieur.

2 - LE DEVELOPPEMENT LITTORAL

La littoralisation s'exprime à travers un processus continu de capitalisation spatiale qui se manifeste à travers **une structure, une inertie et une accumulation**:

¹ - Le taux d'extraversion peut être mesuré par le rapport entre les transferts de travail des émigrés (TT), les recettes touristiques (RT) et les exportations (Ex) d'un côté et le PIB de l'autre : $e = [TT + RT + Ex] / PIB$

² - 13,8% entre 1962-64, 17,1% entre 1965-68 et 19,5% entre 1969-71, 29,6% entre 1973-76, 36,7% entre 1977-81. Après une baisse durant la première décennie, le taux atteint en 1972 le niveau de 1961 et c'est au cours de la seconde décennie que l'extraversion a atteint les taux les plus élevés.

³ - Le taux a atteint 25% en 1972 pour tomber à 21,8% en 1975 à la suite du démarrage de la loi 74-74 mais augmente de nouveau pour atteindre 26,4% en 1978. Une évolution divergente se dessine cependant selon les branches, si l'agro-alimentaire, les matériaux de construction et l'IME voient leur taux se réduire, le textile et la chimie ont vu leur taux grimper de 4,4% à 47,2% pour la première et de 45,1% à 65,9% pour la seconde entre 1969-1986. Ces deux branches assurent l'essentiel des exportations des produits manufacturés.

Evolution de l'extraversion industrielle entre 1969-1990

	1969	1975	1988-90
ICH	45,1	55,4	65,9
ITC	4,4	20,8	47,2
IME	25,3	12,4	15,6
IAA	16,2	19,8	12,6
ID	40,5	16,5	5,9
IMCCV	13,7	3,9	3
Ensemble		19,3	21,8 27,7

Source : INS RAI, SCE

a - Une structure spatiale littorale centrée

L'utilisation d'indicateurs simples, combinés (coefficient de variation...) ou synthétique (scores, rangs, ACP) permet de dégager la primauté du littoral (CGDR, 1982, 1992 ; API, 1989, Belhedi, 1980, 1982, 1989, 1993, 1996, 1997).

L'analyse montre la forte littoralisation avec des espaces centraux hiérarchisés avec une tendance à la métropolisation qui diminue du Nord au Sud, entourés de vastes couronnes de moins en moins développées. Le premier facteur de l'ACP résume 40-60% de la variance et exprime le "développement socio-économique" (Belhedi 1992, 1997).

Ce sont les zones les plus avancées qui ont le plus progressé depuis l'indépendance. Il y a donc, **une continuité des processus spatiaux et un processus d'accumulation spatiale..** Là où les conditions de départ étaient favorables, l'action de l'Etat s'est souvent jointe à celle du privé, **ce qui explique le renforcement de l'axe littoral**, en particulier le Sahel et le Nord Est au détriment de l'intérieur suite à la conjonction des deux logiques en sens opposés.

L'analyse permet de montrer la présence de processus de divergences cumulatives des disparités liées aux mécanismes de marché parallèlement à une ambivalence de l'action publique pour l'activité productive (industrie, tourisme, mise en valeur agricole) avec néanmoins une ségrégation moins prononcée et une configuration plus nodale au niveau des équipements.

b - L'investissement au centre de la dynamique

L'investissement constitue à la fois la cause, l'expression et le résultat de l'inégal développement spatial. Tunis a vu son rôle se réduire (26% des investissements au cours de la première décennie et 20,3% depuis 1970) au profit du littoral qui a bénéficié de 54,1% des investissements entre 1962-71 et 50,4% depuis 1972, alors que les espaces intérieurs n'ont attiré que 20% et 28,1% respectivement.

On relève **une stabilité relative des investissements** en dépit d'une réorientation sectorielle et d'une prise en compte du problème régional depuis le VI^{ème} Plan.

c - L'inertie et l'accumulation spatiales

Une inertie spatiale est manifeste, elle oriente l'investissement et contrarie toute dynamique de changement. La structure spatiale coloniale a orienté les investissements de la période 1956-61 et a contrarié l'économie socialisante des années 1962-69 en l'obligeant à l'extraversion tandis que les actions durant la période collectiviste vont pré-déterminer la répartition de l'investissement ultérieur. **Le capital fixe accumulé attire et oriente le capital frais** ultérieur: plus des deux tiers des investissements à une période donnée s'expliquent par ceux effectués durant la période précédente (A Belhedi 1992).

Cette inertie est encore plus forte pour l'investissement privé. L'inertie est telle que **certaines programmes sociaux** comme le FOPRODI, le FONAPRA, le SIVP ou le FIAP se trouvent très concentrés sur le littoral allant jusqu'à 90% des crédits (MDE, 1996). Elle explique aussi l'échec relatif des tentatives de déconcentration depuis 1974 (FOPRODI, lois 1981, 1987, 1993).

3 - Le littoral : Un foyer humain privilégié

L'espace littoral regroupe, sur près du quart du territoire, 62% du potentiel humain, 85% de la population urbaine, 34% de la population rurale et 45% de la population agricole.

a - Une forte concentration de la population

i - **Plus de 62% de la population** : Le littoral concentre sur 27% de la superficie, plus des trois cinquièmes de la population.

ii - **Une tendance à la concentration** : Plus de deux sur trois personnes additionnelles sont au littoral. La concentration est telle qu'elle s'entretient d'elle-même. Plus des deux tiers des délégations dont le taux de croissance dépasse la moyenne nationale se trouvent sur le littoral et **tout se passe comme si le taux de croissance diminue lorsqu'on s'éloigne du littoral. Le taux de croissance dépasse la moyenne nationale et le poids du littoral ne cesse de se renforcer** 59,8% en 1956 et 62,5% en 1984, 65,2 % en 1994.

iii - **Une dynamisation croissante** : le solde migratoire est largement au bénéfice du littoral en particulier Tunis et le Centre Est. A des exceptions près, on assiste depuis 1956 à **une évolution divergente** : celle du littoral vers **une dynamisation accrue** malgré la crise continue de certains espaces (Bizerte) ou l'essoufflement (Gabès, Mahdia) et celle de l'intérieur vers **une déprise continue** malgré le dynamisme limité de certains espaces (Sidi Bou Zid) ou très modeste et récent à la fois (Kairouan, Jerid, Kebili...).

b - Un espace fortement urbanisé

Le littoral regroupe l'essentiel de la population urbaine et la moitié des villes, c'est là où on rencontre les plus grandes villes et les centres les plus dynamiques.

i - **Quatre cinquièmes de la population urbaine** : Le développement rapide des villes intérieures depuis 1956 n'est pas parvenu à réduire le poids écrasant des villes littorales. Le littoral représente **85% de la population urbaine**⁴.

ii - **Une forte urbanisation** : Ce sont les délégations attenantes à la mer qui présentent les taux d'urbanisation les plus élevés avec une gradation Nord-Sud.

iii - **La moitié des villes** : Malgré la montée de l'intérieur, **le littoral concentre plus de la moitié des agglomérations** (60% en 1956), trois quarts des villes de plus de 50.000 hab et deux tiers de celles de plus de 5.000 hab. Il renferme les principales villes et la première ville intérieure (Kairouan) ne détient que le 6^{ème} rang.

c - Un espace rural dynamique

Cet espace littoral reste encore une importante zone rurale et regroupe encore **le tiers de la population rurale et 45% de la population agricole du pays**. Cette population rurale est regroupée en structures villageoises solides, du Sahel de Bizerte au Nord jusqu'aux Oasis du Sud, à part quelques espaces périphériques (Sahel, arrière-pays sfaxien...) ou steppiques (Jeffara). Ces structures ont donné lieu à un semis urbain très dense et à une agriculture sédentaire intensive **inégalable** dans le pays que reflète la valeur unitaire du produit agricole.

Il se caractérise par **un dynamisme démographique** important où le taux de croissance rurale a toujours, dépassé la moyenne rurale nationale (à part les gouvernorats de Bizerte ou Gabes-Mednine) et où se manifeste, périodiquement **une pénurie de main d'oeuvre agricole** en particulier dans le Sahel, le Cap Bon et Sfax donnant lieu à des **flux migratoires saisonniers de l'intérieur** (Mtar 1973, Jedidi 1986, MDE 1996...).

⁴ - 82,17% en 1956- 80,9% en 1980 et 79,12% en 1984.

4 - Un espace économique vital

L'espace littoral représente **le principal foyer de l'activité économique**, il assure l'essentiel de la production agricole et industrielle, il constitue le principal espace touristique et balnéaire et assure les échanges extérieurs.

a - Les trois cinquièmes de la production agricole

Le littoral reste **une principale région agricole** puisqu'il assure 63% de la valeur ajoutée agricole et 60% des exportations agricoles⁵: l'arboriculture y est concentrée (Min Agriculture 1995). Il représente 41,6% de l'emploi agricole, 49% des périmètres irrigués et l'essentiel de l'aviculture et de la sericulture...

b - Le principal espace industriel

i - **Les neuf dixièmes de l'industrie** : Le littoral représente 85% de l'emploi manufacturier, 94% des établissements et des ventes du secteur. Partout, l'industrie emploie plus de 13% de la population active à part les gouvernorats de Mahdia, Zaghouan et Medenine qui constituent les maillons faibles de cet espace littoral.

ii - De Tunis au littoral : extension et affinage de l'espace industriel

L'industrialisation entre 1962-71 a permis **le rééquilibrage du littoral** (création d'unités à Bizerte et Menzel Bourguiba, le Sahel, Sfax et le lancement de Gabès). La libéralisation de l'économie a contribué à créer **un véritable espace industriel littoral diffus**. Outre le renforcement des anciens foyers, on assiste à l'émergence de nouveaux centres comme Gabès (A. Hayder 1986) et la diffusion de l'industrie dans les petites villes autour de Tunis, dans le Cap Bon et le Sahel en particulier, formant de véritables espaces industriels diffus. Entre Bizerte et El-Jem, rares sont les centres qui n'ont pas leurs unités industrielles. Sfax et Gabès demeurent des noyaux isolés.

Les différentes mesures entreprises n'ont pas altéré les tendances à la concentration littorale (FOPRODI, lois 198 et 1987, Code 1993). Le littoral assure **90% de la valeur ajoutée industrielle**.

C'est au littoral qu'on a **un tissu industriel diversifié** et c'est là où se localise **83% de l'industrie motrice**: 99% de la mécanique, l'électricité et la chimie, 83% des matériaux de construction. **L'industrie moderne**, exprimée par la part du binôme patrons-salariat dépasse 66% notamment dans les gouvernorats de Tunis, Benarous, Monastir, Sousse et Sfax, 56,6% dans les gouvernorats de Ariana et Bizerte⁶.

c - Le principal espace touristique

Le tourisme tunisien reste surtout **un tourisme balnéaire de plage**, il constitue **un facteur de littoralisation** dans la mesure où d'importantes infrastructures d'accompagnement ont été mises en place dans les zones préconisées (aéroports, routes, adduction d'eau, électrification, téléphone, télex) dont **l'effet a été l'accélération de l'urbanisation, l'équipement et la dynamisation des centres touchés**: Jerba, Zarzis, Sousse, Monastir, Hammamet, Nabeul (Mzabi 1978, Sethom 1979, Miossec 1972, 1973). C'est ainsi que les

⁵ - Le littoral représente 80,4% de la production fruitière et 72,6% de la production maraîchère, 30% des céréales, 12,3% de la betterave et 60% du tabac, la presque totalité de la sericulture, 98% des agrumes et de la viticulture, plus de 55% de la valeur de l'élevage, le tiers de l'olivier et 51% de l'amandier...

⁶ - Cette part ne dépasse pas 35% dans les gouvernorats de Tataouine, Kébili, Tozeur, Gafsa, Siliana, Jendouba et Kairouan. Elle se situe entre 30 et 56,6% dans les autres gouvernorats comme Nabeul, Gabès, Mednine, Zaghouan, Mahdia...

aéroports créés (Jerba-Mellita, Skanès-Monastir, Nafta-Tozeur et Tabarka-Ain Sobh) sont liés avant tout au tourisme.

Plus de 95% de la capacité hôtelière, des nuitées et de l'emploi sont sur le littoral dont 86% dans les 4 zones prioritaires lancées vers le début des années 70: 29% à Hammamet-Nabeul, 30,4% Sousse-Monastir, 13,4% à Jerba-Zarzis et 17% à Tunis-Slimène. **L'espace intérieur reste avant tout un espace de parcours et de passage.**

d - L'axe vital d'interaction

L'examen des flux montre que le littoral représente **l'axe vital de la vie de relation dans le pays**. C'est à ce niveau que la vie de relation est la plus intense et c'est sur le littoral que se situe l'axe majeur de circulation, de communication et d'échanges. Il **constitue l'épine dorsale des échanges internes et externes**, il est à l'origine de 82% du trafic terrestre, 90% du celui des biens hors pondéreux et plus du tiers des flux ferroviaires. Il concentre **plus des deux tiers** du parc automobile (général et du parc lourd et bus) et **88% des exportateurs**.

Ce qui est important à noter, c'est **l'émergence et la consolidation d'un axe littoral** desservant la frange urbaine la plus dynamique du pays. Cet axe, formé surtout de marchandises diverses au niveau des flux de biens, assure la redistribution et la collecte des biens et la mobilité des personnes, il a **une signification fonctionnelle et symbolique** notable.

Cette diversité, sur de courtes distances, fait que l'interaction est l'une des plus fortes. C'est au littoral, en particulier au Nord-Est et au Sahel, que la mobilité est la plus élevée: plus de 30% des voyageurs inter-urbains sont des migrations de travail (Lamine 1978, Mzoughi 1979, Belhareth 1984). Elle se trouve stimulée par la densité élevée de la population et du semis urbain, la richesse des espaces ruraux, la diversité fonctionnelle qui associe les lieux de production, de transformation, d'importation et d'exportation sur de courtes distances, enfin par un niveau de vie plus élevé. Il assure une fonction de redistribution notable (ports, import-export, grossistes..) qui lui permet d'être **l'épine dorsale de la dynamique spatiale**, bien qu'en volume, les axes Ouest-Est restent importants du fait de la prépondérance des pondéreux et du drainage : il assure 82% du trafic terrestre et 88% des exportations.

Cet axe est aussi **symbolique de l'effacement relatif du gradient Nord-Sud**. Il symbolise **une intégration nationale déstabilisante qui procède par extraversion et exclusion**. Le renforcement sensible de l'axe littoral avec ses foyers, ses espaces diffus (Belhedi et Lamine 1979), avec ses noeuds de transformation, ses ports, ses marchés de consommation et ses centres de décision, est **l'expression fondamentale d'une économie littoralisée dépendante**.

5 - Concentration du capital : Les richesses et l'investissement

a - Lieu privilégié du capital

Cet espace littoral a été **l'axe privilégié des investissements** aussi bien publics que privés. Durant la période 1962-71, le littoral a bénéficié de **80,2%** des investissements. Depuis 1970, le littoral a reçu plus de **76% des investissements publics** (si l'on excepte l'agriculture, les mines et l'énergie) et **87% des investissements privés**.

b - Un niveau de vie élevé

L'analyse des enquêtes consommations révèle que **la dépense moyenne par an et par personne est plus élevée sur le littoral** et atteint son niveau le plus élevé à Tunis et au

Centre-Est avec 75% des dépenses. Toutes les enquêtes concordent pour montrer que la DPA la plus élevée est toujours à Tunis suivie par le Centre-Est, le Nord-Est et le Sud-Est, dans les grandes villes suivies par le milieu urbain en général et l'habitat aggloméré (INS)

c - Deux tiers de la valeur ajoutée

Lieu de production et de consommation, le littoral est à l'origine de **76% de la valeur ajoutée** et constitue l'axe privilégié des investissements en dépit de la baisse relative enregistrée: 80%, 75% et 67% durant la période 1962-71, 1972-1990 et 1990-96 respectivement

6 - Un espace d'interface et d'innovation

L'axe littoral constitue **un foyer de diffusion des innovations** et l'examen de divers processus de diffusion montre que Tunis constitue le foyer principal de réception et de diffusion des différentes innovations technologiques, matérielles (cultures sous-serre, aviculture industrielle, postes de télévision, vidéo, informatique, Internet, agences bancaires..) ou socio-culturelles (mode, valeurs sociales...)⁷.

Le survol rapide de l'évolution au cours de ces trente dernières années montre qu'à la place d'un clivage Nord-Sud, lié notamment aux données naturelles et à l'histoire, s'est substitué **un nouvel ordre spatial** qui s'exprime par **un gradient littoral-intérieur** lié à l'évolution récente de l'économie, de l'espace et de la société et reflète son intégration plus poussée à l'économie mondiale.

Les tendances récentes et les projets structurants depuis le VI^{ème} Plan ont reconforté l'axe littoral et comblé les lacunes et les faiblesses des ailes littorales au Nord (Complexe Tabarka-Ain Drahem, Zone Franche de Bizerte) et au Sud (Zone franche de Zarzis) malgré les efforts qui ont été déployés pour assurer un certain rééquilibrage régional. Cette tendance va être plus reconfortée avec la mondialisation et l'intégration du pays dans l'économie mondiale.

Le littoral a été souvent présenté ici comme une zone homogène qui concentre les trois quarts des richesses. En réalité, le littoral est loin d'être homogène et il faut relever deux faits majeurs: **la faiblesse des deux ailes littorales** (nord et sud) et **la présence de poches intra-littorales**. L'examen des principaux projets (réalisés, en cours ou étudiés) depuis le VI^{ème} Plan montre qu'il y a eu un véritable comblement des poches (Projets de Hammamet Sud, Hergla, Selloum, Ghar Melh, Kerkenna, Mahdia, Ghedhabna..) et un rattrapage des deux ailes littorales (Station Tabarka-Ain Drahem, Zone franche de Bizerte, port et zone franche de Zarzis...).

L'analyse du solde migratoire récent 1989-94 (Belhedi A, 1996, MDE, 1996) montre que certaines zones comme le Sahel de Bizerte, le Zaghouanais, le Sahel intérieur notamment Nord et Sud et l'arrière-pays de Sfax ont enregistré des soldes négatifs. La mondialisation va probablement aggraver ce double clivage littoral-intérieur et intra-littoral.

⁷ - La capitale se trouve relayée par Sfax et Sousse puis à un niveau inférieur les villes comme Nabeul, Gabès, Bizerte, Monastir ou Mahdia pour voir apparaître ensuite les villes intérieures. La diffusion suit l'ordre hiérarchique du système urbain. Parallèlement à cette diffusion de type hiérarchique, on note la présence **d'une diffusion de type proximité** qui va de proche en proche et est très présente sur le littoral contrairement à l'intérieur où le mécanisme hiérarchique prime.

II - MONDIALISATION ECONOMIQUE ET INTEGRATION DE L'ECONOMIE TUNISIENNE

Il paraît fallacieux, voire erroné, de parler de mondialisation économique pour un petit pays comme la Tunisie qui se trouve acculée à restructurer son économie et il vaudrait mieux utiliser le concept d'intégration ou d'insertion économique tellement il s'agit en réalité de cela.

1 - La mondialisation de l'économie

La mondialisation est ce processus menant à **l'émergence d'un marché unifié** jouissant d'un grand degré d'autonomie, **englobant et subordonnant tous les marchés nationaux** (Sachs I., 1994). Cette mondialisation est différenciée selon les secteurs et elle est la plus évoluée au niveau financier et de l'information, elle est encore moins avancée pour ce qui de la production même si le pouvoir national se trouve fortement érodé par la libéralisation ou les programmes d'ajustement structurel.

Cette orientation repose sur une conception réductrice du développement à sa composante de croissance économique, **la glorification du marché comme régulateur et la transformation de la compétitivité en idéologie exclusive** déniaient les excès de l'étatisme et profitant de l'après socialisme.

La mondialisation est un processus permanent, global et délibéré, tendant à une intégration plus poussée des économies de tous les pays .

i - C'est **un processus permanent** qui a débuté en 1944 avec la naissance d'organismes comme la Banque Mondiale (1946), le FMI (1944) et le GATT (1947) et plus récemment l'OCT (1995). Jusqu'à 1989, date de l'effondrement de l'URSS et la généralisation de l'économie libérale, le terme utilisé était **l'internationalisation** qui exprime l'éclosion d'une économie internationale entre deux ou plusieurs pays, d'où le terme d'économie internationale devenue mondiale avec l'entrée des pays ex-socialistes dans le processus de libéralisation depuis 1990 constituant ainsi un véritable marché mondial. L'entrée en vigueur des Accords de l'Uruguay Round depuis le 1er janvier 1995 et la mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui veille à une libéralisation permanente des économies des pays membres dont le nombre dépasse actuellement 150 pays constituent le facteur décisif. Le commerce mondial s'accroît à un rythme double de celui du PIB.

ii - La mondialisation est **un processus global** incluant tous les pays ce qui fait **que la globalisation est une conséquence de la mondialisation**. A mesure que les économies s'intègrent les unes aux autres, l'économie mondiale devient de plus en plus globale intégrant de nouveaux domaines et touchant toutes les sphères (commerce, services, audiovisuel...) et intensifiant les échanges de produits jusque là limités comme les produits agricoles ou artisanaux ou encore intellectuels... Les négociations récentes au sein de l'OMC ont pour but d'intégrer les services dans l'échange mondial. La libre circulation des capitaux à l'échelle mondiale (on compte actuellement plus de 1000 Milliards de \$US qui changent de propriétaire/jour) et l'interpénétration des marchés financiers qui a conduit une certaine transparence de l'information économique-financière et une plus grande concurrence. Les progrès de la technologie de (télé) communication, de l'informatique et de la télématique parallèlement à la baisse de leur coût ont été décisifs⁸.

La globalisation est sous-tendue et exprimée par **l'entreprise** notamment les multinationales va jusqu'à créer une véritable économie mondiale. Elle touche les grands

⁸ - Depuis 1982, le prix d'un micro-ordinateur a baissé de 28%/an parallèlement à la révolution des techniques (Internet...) et aux performances accrues.

groupes industriels et les opérateurs financiers internationaux et consiste à lever les obstacles au déploiement de l'activité de l'entreprise en toute liberté. Cela conduit à faire fi des frontières à travers la privatisation, la déréglementation, les télécommunications, la télématique et les satellites dans un cadre de post-fordisme ouvrant la voie à la concurrence, la flexibilité et aux forces du marché. Ce processus réduit l'autonomie et la force d'action des Etats et des accords préférentiels qui ont dominé les relations économiques jusqu'à ces derniers temps.

iii - La mondialisation est **un processus délibéré**, voulu par les Etats et les organismes internationaux (BM, FMI et OMC) **et considéré comme nécessaire à la croissance et au développement de tous les pays.**

iv - **La régionalisation** est sous-tendue par **l'Etat-Nation** afin d'assurer l'efficacité à l'économie nationale et un minimum d'équité régionale. Elle se manifeste à travers la formation de trois foyers pulsateurs autour desquels se structurent des entités régionales formées par les Etats-Nations associant les Etats voisins. Ces trois foyers sont américain, européen et japonais en associant l'aire latino-américaine, méditerranéenne et européenne, Sud-Est asiatique et pacifique respectivement privilégiant ainsi les proximités géographiques et historiques.

Parallèlement à la mondialisation, on assiste au **développement de groupements régionaux** sous forme de zone de libre échange amarrés aux trois grands foyers économiques: les USA avec l'ALENA et d'autres regroupements, le Japon avec l'Asie du Sud-Est (AFTA et SAARC), enfin l'Union Européenne avec les pays d'Europe Centrale et de l'Est (PECO) et la Méditerranée (Turquie, Maroc, Tunisie)...

v - Cette mondialisation des flux et de la production est indissociable **d'une dualisation sociale** croissante un peu partout dans le monde, ce qui a donné lieu déjà au **sommet social mondial de Copenhague** en 1995. Elle va de pair avec la remontée du localisme avec tous ses avatars et ses enjeux, l'acculturation et la remontée des expressions identitaires.

Le processus de la mondialisation en Tunisie a commencé, en fait, avec les années 1980 à travers le développement des techniques de transport notamment avec le développement de la conteneurisation et de la manutention horizontale (roll-on roll-off) en particulier avec le nouveau port de Rades. L'évolution fait que le port de Bizerte tend à devenir, de plus en plus, une annexe de celui de la Goulette-Rades. La création du port de Zarzis et par la suite celle des zones franches (Bizerte et Zarzis) s'intègrent aussi dans ce mouvement lent de la mondialisation.

La Tunisie a cherché à s'intégrer davantage dans ce processus de mondialisation en initiant une ouverture sur l'Union Européenne qui apparaît comme le moyen le plus efficace de cette intégration en bénéficiant **des avantages comparatifs, d'anticipation et de proximité.**

2 - La Tunisie et l'accord de libre échange

La Tunisie a signé dès 1969 des accords avec la CEE⁹ mais celui de 1995 tranche avec les précédents. L'accord du 17 juillet 1995 engage **une libéralisation progressive sur 12 ans et en quatre étapes** avec l'aide de l'Union Européenne (financière, technique, socio-culturelle

⁹ - La Tunisie a signé dès 1969 des accords commerciaux avec la CEE, renouvelés et élargis en 1976 et devenus des accords d'association ce qui fait que la Tunisie a bénéficié depuis d'importantes sommes (95 M Ecus entre 1977-1981, 139 ME entre 1981-1986, 224 ME entre 1986-1991 et 284 M Ecus entre 1992-1996) dont une partie est non remboursable (1/3).

et scientifique) pour aboutir à **une libéralisation totale en 2008**. La manifestation a été le Programme de Mise à Niveau intégrale qui touche tous les aspects de la vie économique. Au terme de cet accord de démantèlement tarifaire, la protection douanière n'excédera plus 0,5% du total des importations tunisiennes de l'Europe. L'accord concerne surtout le domaine industriel, le volet agricole sera discuté après l'an 2000 mais déjà le programme de mise à niveau de ce secteur vient d'être lancé cette année.

a - Le démantèlement tarifaire

Cet accord de libre-échange stipule le démantèlement tarifaire en quatre étapes qui commencent, toutes, en 1996 (le 1 janvier 1996) :

- 12% des produits sans similaire en Tunisie sont déjà libérés et ne paient plus de droits de douane. Les droits de douane correspondants étaient de 10%.
- la seconde étape concerne 28% des produits qui ont leur équivalents localement et verront leur droits douaniers se réduire progressivement sur 5 ans à raison de 1/5 chaque année (liste II).
- la troisième phase touchera 30% des produits de provenance européenne et durera 12 ans à raison de 1/12 par an (liste III).
- la dernière étape intéressera 29,5% des importations tunisiennes de l'Union Européenne, le démantèlement durera 8 ans avec un délai de grâce de 4 ans. Elle concerne les produits sensibles (produits localement et dont les entreprises nécessitent une mise à niveau, liste IV).

Le démantèlement des DD selon les produits et les étapes

	Liste I	Liste II	Liste III	Liste IV
	Exonération totale des DD	Abaissement des DD à 70% du niveau de base et 55% en 1998 et exonération totale en 2000	Abaissement des DD à 84% du niveau de base et 76% en 1998 et exonération totale en 2007	Abaissement des DD à 88% du niveau de base en 2000 et 77% en 2001 et exonération totale en 2007
Période	1996	19-2000	1996-2007	2000-2007
Exonération totale	1996	2000	2007	2007
Type	Produits sans équivalent local	Produits non fabriqués localement	Produits non fabriqués localement et agro-alimentaires,	Produits non fabriqués localement et agro-alimentaires,
Liste	Article 11 Paragraphe 1	Article 11 Paragraphe 2,	Article 11 Paragraphe 3, Article 10 paragraphe 4	Article 11 Paragraphe 3 Article 10, Paragraphe 3 et 4
%	12%	28%	30%	29,5%
%/an		1/5	1/12	

Ce démantèlement des tarifs douaniers représente la principale incidence directe sur l'entreprise. L'impact serait d'autant plus lourd que l'entreprise tarde à engager sa mise à niveau. Ce sont surtout les unités produisant pour le marché local qui vont subir les effets négatifs. Le manque à gagner en DD pour la période des 12 ans serait de 800 MD¹⁰.

Le démantèlement concerne l'Union européenne et les pays tiers signataires (Maroc, Turquie, Pologne, Israël..). Des mesures de sauvegarde sont cependant prévues en cas de difficultés et de retombées négatives sur l'économie nationale¹¹.

¹⁰ - Le manque à gagner en droits de douane (DD) pour 1997 est de 70 MD auxquels, il faut ajouter 30 MD au titre de la diminution de la TCP et 25 MD au titre de l'exonération de certains équipements édictées par l'article 18 de la loi des Finances 1997

¹¹ - On peut citer la possibilité de réviser le calendrier de démantèlement d'un produit donné sans dépasser 12 ans, rétablir ou majorer les DD pour les industries naissantes ou les secteurs confrontés à de grandes difficultés sans dépasser 25% et 15% de la valeur des importations. La période de rétablissement ne peut dépasser 5 ans sans dépasser 2007...

La Tunisie s'est engagée depuis l'adoption du PAS, dans une voie progressive et contrôlée de mondialisation. Le nouveau contexte du libre-échange et de mondialisation va imposer **de grands défis d'adaptation au marché mondial, d'ouverture et de mise à niveau.**

b - La mise à niveau des entreprises

La politique de mise à niveau est en rapport immédiat avec la signature de l'accord de libre échange avec l'Union Européenne (Juillet 1995). **Le Programme de Mise à Niveau** concerne les entreprises surtout industrielles susceptibles de devenir performantes dans des secteurs porteurs. Il porte sur 4000 entreprises en dix ans, il est conduit par le Comité de Pilotage de la Mise à Niveau (Copimin) où se trouvent représentés le patronat, l'Uggt, le secteur bancaire et l'Administration.

Quatre objectifs ont été assignés à ce programme : 1 - la modernisation technique et technologique des outils et procédés de production, 2 - l'introduction d'un système de qualité et l'amélioration de la gestion et d'expertise technologique, 3 - la restructuration financière, le renforcement de la capacité d'autofinancement et la réduction du taux d'endettement, 4 - la création d'une culture de l'exportation.

L'enveloppe allouée à ce programme est 2500 MD pour 5 ans dont 60% sont consacrés aux entreprises et 40% à leur environnement. Un programme pilote a été mis en oeuvre pour 107 unités réparties dans tous les secteurs et les régions.

Des fonds spéciaux ont été créés dont certains pour favoriser la compétitivité et garantir les exportations et on peut citer notamment le Fodec, le FNG, le Foprodex et le Fopromat¹².

Dès 1992, une cellule SOS Entreprises a été créée pour aider les entreprises en difficulté. En 1994, elle devient le Centre National de Soutien aux Entreprises en Difficulté (CNSED). Avec la loi sur le redressement 95-34 du 17 Avril 1995, un nouveau pas est franchi¹³.

La mise à niveau a commencé par l'industrie mais elle est prévue pour concerner d'abord les services et en troisième lieu l'agriculture qui constitue le point le plus litigieux et le plus délicat de l'accord.

¹² - Le Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle (Fodec) : Il est entré en vigueur avec le programme national de mise à niveau et a pour tâche d'aider à la restructuration des entreprises industrielles et intervient au niveau des investissements matériels : une prime de 20% pour les investissements sur fonds propres et 10% pour ceux du crédit bancaire. Au niveau immatériel, le Fodec prend en charge 70% du coût des études de diagnostic avec un plafond de 20000 D et 50% des autres investissements.

- Le Fonds National de Garantie (FNG) préfinance les exportations, garantit les crédits d'exploitation à court terme et les crédits à moyen et long terme pour l'agriculture et la pêche.

- Le Fonds de Promotion des Exportations (Foprodex) : assure le financement des exportations sous forme de subvention et de prêt.

- Le Fonds de Promotion et de Maîtrise de la Technologie (Fopromat) : Il peut financer 50% des opérations technologiques d'audit technologique et de qualité (plafond 10000 D), d'études préalables aux investissements technologiques (plafond de 100000 D), d'acquisition d'équipement de conception et de contrôle technologique (plafond de 100000 D) et d'amélioration de la qualité (plafond de 50000 D).

¹³ - En deux ans, 53 entreprises ont fait la demande à la CSEE (45 en 1996) dont 62% dans l'industrie (textile 19%, mécanique 17%, agro-alimentaire 11%, Chimie et bâtiment 2%). 41% de ces entreprises se trouvent à Tunis et 13% à Sfax et 9 gouvernorats n'ont signalé aucune entreprise en difficulté ? Il faut signaler que 18% de ces entreprises ont réglé le problème à l'aimable.

III - LES EFFETS ET LES ENJEUX

Cette intégration croissante à l'économie mondiale a eu d'importantes répercussions sur l'économie et l'espace dont on peut relever un certain nombre de faits.

1 - Des résultats....

L'adoption du PAS et du Programme de mise à niveau a permis d'enregistrer un certain nombre de résultats dont l'intégration croissante du pays à l'économie mondiale:

a - Réductions des déséquilibres

Même si des experts de la Banque Mondiale ont constaté lors d'un séminaire organisé par la BM et l'IACE (8-9 juillet 1996) que la Tunisie n'est pas suffisamment intégrée à l'économie mondiale, le pays a fait de grands pas dans cette direction. On peut citer ici le rapport du FMI: "*Leurs persévérance dans les efforts de réforme structurelle et la mise en place de vastes programmes de stabilisation macro-économique dans les années 1980 ont permis à des pays aux exportations diversifiées tels que la Tunisie de réduire leurs déséquilibres, tant intérieurs qu'extérieurs, et d'obtenir dans l'ensemble des résultats économiques nettement meilleurs que ceux enregistrés dans les autres pays de la zone du Moyen-Orient*"¹⁴.

b - L'intégration : des résultats nuancés

On utilise plusieurs critères pour mesurer le degré d'intégration à l'économie mondiale qu'on peut diviser en critères quantitatifs et qualitatifs.

i - **Le rapport des taux de croissance des PIB National /PIB Mondial** exprime l'intégration relative d'un pays lorsqu'il dépasse l'unité. Entre 1990-1995, le taux de croissance du PIB a été de 4,5% en termes constants contre 3,5% au niveau mondial¹⁵.

ii - **Le flux de l'investissement extérieur** notamment privé sur une longue période¹⁶. Les IDE sont restés limités et on a enregistré même un essoufflement.

iii - **La part de marché dans l'exportation** (volume et rythme). Les prévisions des experts de la BM montrent que la part des exportations textiles sur le marché européen diminuera de 1% à l'horizon 2005 ce qui exprime que la Tunisie serait moins intégrée au marché mondial si rien ne serait entamé dans ce domaine.

iv - **Le taux d'ouverture du marché mondial** défini par le rapport entre les exportations et les importations d'un côté et le PIB de l'autre. Ce taux dépasse 70% en 1994 contre 50% en 1985¹⁷.

v - **Le taux de pénétration du marché mondial** exprimé par le rapport exportation/PIB. Ce taux a atteint 30% en 1995 contre 20% en 1986 ce qui signifie que la Tunisie exporte actuellement plus de 30% de son PIB ce qui est un indice de plus forte intégration à l'économie mondiale.

vi - **Le taux de couverture des importations** qui passe de 60,9% en 1993 en Tunisie à 70% en 1995 et 71% actuellement. La Tunisie est en passe de devenir un pays exportateur net de produits manufacturiers qui constituent désormais 53% des exportations et dégagent un

¹⁴ - FMI : Perspectives de l'économie mondiale.

¹⁵ Ce taux reste cependant inférieur à celui des pays sud asiatiques où il atteint 10% parfois exprimant ainsi une plus forte intégration de ces pays. L'intégration est d'autant plus forte que cette croissance est due à des secteurs d'exportation comme est le cas de la Tunisie pour le textile, l'IME ou le tourisme et qui fait que la croissance se trouve tirée de l'extérieur.

¹⁶ - Entre 1990-95, l'investissement privé à l'étranger a augmenté de 40% et 80% se sont orientés vers l'Asie du Sud-Est.

¹⁷ - Plus de 40% dans les pays de l'Asie du Sud-Est depuis 1974 et avoisine 58% en 1994.

solde positif. Ce sont ces secteurs d'exportations qui sont créateurs d'emploi et de richesses (textile, IME, tourisme...).

vii - **La facilité de communication extérieure**, les abonnés Internet au nombre de 72 en 1996, 2000 en 1997, 3100 en Février 1998, 9400 en Décembre 1998, vont passer à 10000 en fin 1998 avec un abonnement mensuel qui est passé de 200 D à 150 en 1996 et 30-50 D en 1998.

viii - **L'échange de services** qui devient désormais le fondement de la mondialisation. Son poids dans les échanges reste encore très faible.

ix - **Une politique macro-économique équilibrée** conforme au marché mondial (allocation de ressources, investissement, taux d'intérêt, de change, d'inflation, niveau de salaire...).

x - **Le rôle de l'Etat et la part du secteur public** doivent être conformes à la tendance générale: baisse, ouverture, souplesse. En Tunisie, le taux de protection a fortement reculé mais reste encore élevé. L'accord de libre échange avec l'Union Européenne devrait conduire à faire disparaître la protection totalement en 12 ans, à l'horizon de 2008, ce qui facilitera l'intégration de l'économie tunisienne à travers l'UE qui assure l'essentiel du commerce extérieur tunisien¹⁸.

xi - **Le degré de concurrence du marché national** est un facteur favorable d'intégration extérieure. A ce niveau, la part des monopoles a reculé et plusieurs secteurs se trouvent ouverts à la concurrence. Cette libéralisation reste cependant à parachever¹⁹.

c - Les paiements extérieurs : vers un jeune créancier

L'analyse des soldes des balances courantes et de capitaux montre que la Tunisie est en passe de **devenir un jeune débiteur** et probablement un débiteur mûr d'ici 2000²⁰. Le solde général est positif et s'établit à 300 MD sauf pour 1995 tandis que **la balance des invisibles est de plus en plus excédentaire**.

Cette nette évolution montre que **la Tunisie semble s'acheminer vers le rééquilibrage de ses comptes extérieurs** en améliorant la compétitivité de son économie et devenir probablement d'ici 2010 un jeune créancier²¹.

¹⁸ - Jusqu'en 1985, est considéré comme publique toute entreprise où l'Etat détenait 10% du capital ce qui fait qu'on avait 500 entreprises en 1985 assurant plus de 70% du PIB. La loi 85-72 du 20 juillet 1985 a porté ce seuil à 34% tandis que la loi 89-9 du 1er février 1989 l'a relevé à 50%. D'un coup, le nombre des entreprises publiques se trouve réduit de moitié et porté à 203 unités conférant à l'entreprise publique le statut d'une société anonyme de droit privé dont 80 SA, 41 produisent des biens et services et 79 établissements publics de type affilié à l'administration.

Le secteur public tunisien assure encore 20% du PIB contre 11% en PVD et 7% dans les pays industrialisés ce qui est encore élevé malgré son recul (IBRD 1996). Il assurait 48% du PIB au début des années 1980, cette part est retombée à 42% dans les années 1990. La privatisation a rapporté à l'Etat 180 MD au budget de l'Etat, soit 1% du PIB. Le processus de privatisation est assuré par le Ministère du Développement Economique et un Secrétariat d'Etat en a été chargé depuis deux ans

¹⁹ - La libéralisation des prix depuis 1991 organise le commerce, supprime l'agrément (dès 1987 pour l'industrie) et attise la concurrence. Les années 1992/93 vont encore plus loin (Organisation des Consommateurs, Conseil National du Commerce, de Protection du Consommateur...) pour aboutir à un conseil national de la concurrence en 1995 qui couronne l'ensemble. En 1993, la libéralisation des prix a atteint 87% pour la production et 70% pour la distribution.

²⁰ - En effet, la balance courante est déficitaire tandis que la balance des capitaux est excédentaire avec un solde supérieur à celui des paiements courants à part 1995 donnant lieu à un solde général positif de 300 MD en 1996 (Cf. Tab). Le déficit de la balance courante est en baisse depuis 1992 (-554 MD en 1996 contre -1041 MD en 1992), il exprime que le pays est en train de réussir sa phase de jeune débiteur grâce à une augmentation substantielle de ses exportations de biens (le taux de couverture a atteint 71% en 1996) et à une augmentation des recettes en services (excédent de 746 MD en 1992 et 1181 MD en 1996). Cette double évolution montre que la Tunisie se trouve à la fin de la phase "jeune débiteur" et elle va entamer probablement la phase suivante "débiteur mûr" à l'orée du XXI siècle exportant de plus en plus des biens et des services pour payer les dettes et investir davantage accumulant les capitaux (A Dammak, 1997).

²¹ - La théorie économique prévoit 7 étapes d'évolution des paiements extérieurs (composés de la balance courante des biens et services et la balance des capitaux, le solde exprime les devises) en relation avec le niveau de développement :

1 - L'économie autarcique sans échange avec un solde nul de la balance courante et un mouvement de capitaux inexistant: Europe du moyen âge, pays pré-coloniaux.

2 - Développement des échanges avec 10-15% du PIB avec une un déficit de la B Courante et un excédent de la B Capitaux : le pays s'endette pour importer les biens et les services : Pays à la veille de la colonisation.

d - Allègement des pressions

La pression fiscale a été ramenée à 20% au lieu de 25% alors que les revenus fiscaux sont passés de 1667 MD en 1986 à 4285 MD en 1997, **le service de la dette** est passé de 28 à 10,5%, **le déficit extérieur** de 59,5 à 35% tandis que le **déficit public** se situe à 3%. Les exportations sont appelées à croître au rythme de 6,3% l'an durant le IX Plan contre 4,1% en 1996, soit plus que le PIB ?.

e - La nécessaire relance : exportation, IDE, mise a niveau

En dépit des efforts déployés et des résultats obtenus on a enregistré **une baisse des investissements entre 1994-96** passant de 26 à 24,5% du PIB (BCT, p 83) avec un montant de 4148 MD ce qui s'est exprimé en termes constants par une baisse de 5%. Les investissements directs étrangers se sont élevés à 162 MD et 178 MD respectivement pour 1994 et 1995 (125 et 13 MD pour la recherche et du développement de l'énergie, BCT, p 117) ce qui représente des montants dérisoires.

Les récentes mesures qui ont porté sur la baisse de 1 point du taux d'intérêt et de 2 points du risque de change sont de nature à encourager l'investissement.

De nouvelles mesures viennent d'être mises en oeuvre ou annoncées par le Président de la République dans son discours du 28 Décembre 1996 (La Presse, 29 Décembre 1996) et visent à **relancer la dynamique économique** et portent sur **l'encouragement des exportations** (Création d'un conseil supérieur, création de sociétés de recouvrement des dettes des banques et autres établissements et permettant aux assurances d'assurer les exportations, possibilité d'écouler localement une partie de la production), l'ouverture de l'agriculture et des services industriels à l'investissement sur la base du partenariat. Le plafond d'achat (toutes opérations) des actions dans les entreprises tunisiennes est fixé à 49% sans autorisation préalable contre 10% actuellement (30% pour les autres entreprises). La procédure d'octroi des autorisations pour la circulation des actions entre les investisseurs étrangers est accélérée (le délai est fixé à 15 jours maximum). Enfin le IX^{ème} Plan serait celui de la mise à niveau de l'agriculture et des services. Tout récemment encore, de nouvelles mesures ont été prises pour relancer l'exportation et la compétitivité.

2 - Mais aussi des enjeux de taille...

L'ouverture du pays porte en elle d'importants enjeux sur le devenir du pays et l'organisation de l'espace national qu'on peut résumer dans les faits suivants:

3 - Le jeune débiteur : avec l'import-substitution et le pays emprunte pour se développer et fabriquer sur place ce qu'il importe donnant lieu à une forte importation de biens d'équipements et de matières premières, un déficit élevé de la B Courante et un excédent plus consistant de la B Capitaux en conséquence : PVD.

4 - Le débiteur mûr : l'économie s'oriente vers l'exportation pour rembourser la dette contractée, la structure de exportations change avec hausse des biens élaborés (de consommation surtout et d'équipement) et recul des matières premières brutes. Le déficit courant diminue parallèlement à l'excédent capital.

5 - Le jeune créancier : La compétitivité de l'économie accroît l'exportation donnant lieu à un excédent courant qui sert à rembourser la dette et accorder des crédits à des pays moins développés, soit un déficit en capital: le pays accumule des créances sur l'extérieur grâce à ses exportations compétitives, c'est le cas des pays du Sud-Est asiatique actuellement : Corée du Sud, Taiwan...

6 - Le créancier mûr : l'excédent courant se renforce donnant lieu à plus de crédits à l'extérieur, soit un déficit plus important en capital, une partie de l'excédent courant provient des dividendes et des profits des investissements à l'extérieur: l'Angleterre entre 1880-1940, Allemagne et Japon actuellement. La rentabilité comparative du capital devient plus élevée à l'extérieur .

7 - Le rentier : La rentabilité du capital devient plus forte à l'extérieur, le pays vit des dividendes, profits et intérêts de ses capitaux placés à l'étranger et y investit beaucoup plus qu'à l'intérieur, les exportations tendent à se ralentir, le déficit commercial est important compensé par l'excédent des revenus (dividendes et profits) et le remboursement des créances: Economie anglaise 1900-1970, U.S.A., Japon et secondairement l'Allemagne.

a - De nouvelles recettes ?

Des pays tels que la Tunisie, "*ont intérêt*" à **s'assurer de nouvelles recettes** afin de compenser la diminution des prélèvements au titre du commerce extérieur à laquelle devait aboutir l'application des accords conclus avec l'Union Européenne, conclue une étude du FMI "Perspectives de l'économie mondiale". La loi des finances de 1997 stipule déjà l'augmentation du taux de la TVA suite aux difficultés de financement du PMIN.

b - Le privé et le désengagement de l'Etat

La libéralisation a pour conséquence le passage de l'investissement du public au privé. Cette mise à niveau du système bancaire porte en elle des enjeux importants qui expriment le recul du rôle de l'Etat et **la prééminence du secteur privé ce qui pose le problème de l'aménagement spatial**.

Les investissements industriels sont désormais le fait du privé : 3701 MD contre 525 MD pour le public au cours du IX^{ème} Plan (2500 et 600 au cours du VIII^{ème} Plan) ce qui posera **le problème de la localisation de ces projets** et aura **des retombées sur l'organisation spatiale** surtout que l'industrie manufacturière représente désormais 58% des exportations dont 31% sont assurés par le textile et l'habillement.

c - Les retombées sectorielles

L'impact sur l'économie tunisienne serait lié aux flux d'investissement qui seraient attirés par cette mise à niveau et la création d'un terrain propice à l'investissement. Il est encore un peu prématuré de prévoir les retombées avec précision. Les investissements actuels **intéressent les secteurs lucratifs** et le court-terme comme le bâtiment et le tourisme et **les régions littorales**. La proximité du pays va **privilégier davantage le créneaux traditionnels** sans grand apport technologique comme le textile, le montage, l'assemblage ou les télé-services...

d - Les retombées régionales

En outre, la mondialisation, à travers la création de la zone de libre échange et la mise à niveau, est de nature à porter préjudices aux petites entreprises et aux activités qui, longtemps habituées à la protection et à la rente, ne sauraient s'adapter à la nouvelle ère de la concurrence. Ces entreprises risquent de disparaître purement et simplement **et ce sont surtout les zones intérieures et des petites villes qui se trouvent les plus concernées**.

Les entreprises qui seraient les plus exposées et qui risquent de connaître de grandes difficultés suite à leur taille, leur structure, la faiblesse des fonds propres ou la déficience de leur environnement, seraient localisées dans les régions intérieures. **Les régions littorales seraient le point de mire de ces IDE**.

Les encouragements prévus dans le cadre de la mise à niveau sont orientés vers l'Entreprise en vue de la rendre concurrentielle, d'assurer sa restructuration et de lui permettre d'être compétitive à la fois sur le marché intérieur mais aussi extérieur. De ce fait, les avantages octroyés (fiscaux et financiers) dans le cadre du Code Unique d'Investissement (1993) n'ont plus d'intérêt et ont de faibles retombées spatiales. **Ce sont les espaces et les secteurs les mieux performants qui vont attirer le plus ces nouveaux flux** d'aides et de subventions à court et à long terme.

L'opposition littoral-intérieur va s'accroître encore davantage et les effets vont apparaître surtout après 2008. **C'est en termes d'aide et de subvention aux espaces marginalisés que le problème commence à se poser par certains.**

e - Dualité et Tunisie à deux vitesses

L'analyse du tissu industriel et son évolution sur plus de deux décennies laisse voir deux processus apparemment contradictoires :

i - **Un processus de contraction et de rétrécissement de l'espace industriel** au profit du Nord-Est et du Sahel principalement alors que Sfax et Gabès stagnent ou reculent même.

ii - **Un processus de divergence et de desserrement industriel** qui reste limité à l'intérieur de ces espaces privilégiés le NE et le Sahel.

L'analyse de l'évolution entre 1972-1993 des industries montre une tendance à l'affinage de Tunis au profit du Nord-Est et du Sahel sous l'effet de la décentralisation, les déséconomies externes et la localisation à proximité en particulier dans les petites villes autour des grands centres urbains formant un bassin de main d'oeuvre. Sfax demeure limité comparativement à sa taille handicapée en cela par son modèle d'urbanisation. L'essentiel de l'industrie intérieure est étatique.

L'industrie exportatrice emploie en 1996 48,6% du total avec 24,6% des entreprises. Elle se caractérise par **une localisation plus littorale** et se trouve formée de textile (56,7% de l'industrie et 83,5% de la branche) et de la chimie (76,7% et 80,3%). La diversification est limitée et n'a guère évolué depuis le début des années 1970. Tunis attire 30% , le NE 19%, le Sahel 26%, Sfax 11,1% (Gabès 1,5%) , soit 87,4% pour le littoral .

Ceci est encore plus vrai pour les services de développement et des activités high-tech dont l'installation va privilégier les principaux foyers littoraux.

Le nouveau contexte mondial est de nature à privilégier encore davantage les espaces littoraux et contribuerait à **un processus de rétrécissement de l'espace économique, notamment industriel** avec une marginalisation des espaces intérieurs qui ne renferment pas d'unités performantes et présentent souvent un tissu informel et de très petite taille. **L'approfondissement des clivages inter-régionaux est attendu** avec la création de deux espaces et deux secteurs :

i - Des espaces et des secteurs performants, concurrentiels, intégrés à l'économie mondiale et intégrateurs des espaces intérieurs.

ii - Des espaces et des secteurs qui seraient marginalisés , informalisés et de plus en plus dépendants.

Les forces d'inertie sont cependant loin d'être négligeables et vont probablement contrecarrer, du moins ralentir le processus de glissement oriental en particulier vers le Nord et le Centre-Est. Il faut signaler toutefois que ce processus de littoralisation est très ancien , il remonte au moyen âge et s'est consolidé d'une période à une autre que ce soit au cours du XIX ème siècle, avec la colonisation ou lors des différentes décennies de l'après-indépendance Il est certain aussi qu'à ce mouvement de concentration littorale va répondre une forme de diffusion, si limitée soit-elle, en direction des espaces intérieurs qui toucherait les activités banales et les services qui n'exigent pas d'économies d'échelles ou d'agglomération.

f - Les effets sur le système urbain

Les entreprises qui seraient les plus touchées seraient localisées dans les petites villes. Le système urbain tendrait à **réconforter son niveau supérieur et ses mailles littorales** et affaiblir le reste de la hiérarchie urbaine.

Là aussi, l'enjeu est très important dans la mesure où les unités les plus performantes et les IDE les plus porteurs vont **privilégier le sommet de la pyramide urbaine** en particulier Tunis, le Sahel et le Nord-Est et secondairement Sfax et Gabès.

Les moyennes et petites villes seraient court-circuitées tandis que celles qui se trouvent dans **la couronne des grandes métropoles seraient au contraire avantagées** dans la mesure où elles réunissent les avantages de la proximité, des externalités et des bassins de main d'oeuvre...

Les inégalités régionales et spatiales sont étroitement liées aux inégalités socio-économiques. Cette inégalité spatiale inter-régionale se transforme, à travers les migrations, en une inégalité spatiale intra-urbaine et en un problème social à l'intérieur des villes en général et des espaces littoraux même. La solution à ces déséquilibres spatiaux ou régionaux passe, de plus en plus, à travers le social, c'est à dire l'assistance, la solidarité, l'aide aux segments fragilisés de la société et la mise en place de nombreux programmes sociaux dont certains concernent désormais la ville comme les Programmes de Développement Urbain Intégré PDUI.

g - La formation, la mise à niveau des ressources humaines et l'ordre spatial

La mise à niveau passe par la restructuration du secteur de la formation et un programme a été mis en oeuvre pour assurer la formation de 60000 jeunes/an²² qui a suivi la loi d'orientation professionnelle de 1993 pour assurer la compétitivité des ressources humaines. La population 15-19 ans formée est de 6% (contre 48% en France, 64% en Allemagne et 13% au Portugal) ce qui pose le problème de la qualification. Cette formation s'effectue dans les centres de formation qui se **trouvent localisés sur le littoral et plus particulièrement la Capitale**.

La répartition spatiale du système de formation (33 centres et 63 spécialités) de niveau moyen (BTP) et supérieur (BTS) exprime **l'inégale distribution des centres de formation** au profit de la Capitale et du littoral qui concentrent l'essentiel : 18 sur les 33 centres sont à Tunis et c'est là où se concentre le génie électrique, les matériaux souples et le tertiaire. Le littoral abrite la majeure partie des centres et plus particulièrement Sousse, Sfax et Gabès et les seules villes intérieures abritant des centres sont Kasserine et le Kef.

h - Les zones franches et les zones industrielles

Deux zones franches portuaire-industrielles ont été créées , la première au Nord du pays à Bizerte tandis que la seconde est au Sud du pays à Zarzis avec un volume d'emploi prévisible de 3000 emplois par zone. Des sociétés d'aménagement et de commercialisation ont été créées et les travaux ont été lancés .

La zone franche de Bizerte couvre une superficie de 46 ha dont la viabilisation a été achevée fin 1995. Au début 1997, on a 46 ha aménagés dont 40% sont occupés avec un investissement de 80 MD et 1300 emplois pour 26 projets. La zone franche de Zarzis regroupe 16 unités, la première tranche de la zone a été aménagée avec une superficie de 40 ha.

²² - Manforme adopté en Juillet 1996 financé à 45% par la BM, la BE et s'étalera entre 1996-2001.

Plus récemment, des mesures ont été prises pour assurer l'aménagement de 600 ha de zones industrielles destinées à accueillir les projets du IX Plan 1977-2000. Dans le cadre de l'intégration économique et de la mise à niveau, ces Z.I. sont appelées à **attirer les projets de pointe et compétitifs** au niveau international et les sites à choisir sont appelés à répondre à ces exigences de mondialisation et de plus-value technologique.

Ces Z.I. au nombre de 26²³, seraient dotés d'équipements socio-collectifs et des moyens de communication appropriés à l'instar des Z.I. de niveau international de manière à intensifier les flux de production, d'écoulement, de transbordement et d'exportation. Mais afin d'assurer la compétitivité, des mesures ont été prises pour maîtriser les coûts d'aménagement de ces Z.I. et les prix de cession du terrain.

Cette troisième génération de Z.I. est **destinée à impulser la mise à niveau**, accroître la compétitivité de l'économie nationale et doter les promoteurs de zones modernes.

i - Les Investissements Directs Etrangers (IDE)

Entre 1972-1986, la Tunisie a reçu 1524 MD d'investissements étrangers dont 1215 MD d'IDE, ils ont permis la création de 316 entreprises. Entre 1987-1996, le montant a atteint 2995 MD dont 2697 d'IDE (contre 1495 MD prévus pour le VIII Plan) et 298 MD d'investissement de portefeuille. La moyenne annuelle des IDE a été de 486 MD contre 47 MD entre 1972-80, 183,5 MD entre 1981-86 et 115 MD entre 1987-91. Cette évolution a été rendue possible grâce à la convertibilité courante du dinars, la révision du Code fiscal dont le taux ne dépasse plus 35%, la révision et la réunification du Code des investissements et la conclusion de plusieurs accords de garantie des investissements (26) et de non double imposition (19); enfin la création de la zone de libre échange avec l'Europe²⁴ en 1995.

On compte actuellement près de 10000 unités en activité dont 1600 off shore ou en partenariat. D'importants groupes industriels sont déjà implantés en Tunisie. Les IDE ont contribué à la création de 1600 unités à participation étrangère (UPE) dont 650 orientées vers la marché local, la participation à 55% des exportations et à la création de 11700 emplois dans les industries manufacturières.

En matière agricole, les mesures récentes sont destinées à ouvrir "le secteur de la production agricole (aux investissements extérieurs) dans le cadre du partenariat et de l'efficacité économique" (Discours du Président, 28/12/96). Dans ce domaine, 120 sociétés mixtes ont été créées entre 1983-1996 dont plus de la moitié (69) ont été réalisées entre 1992-96 avec un investissement de 122 MD, soit 17,6% du total des investissements agricoles.

j - Réviser le Code des investissements !

Sur deux ans (1994-1995), les attestations de dépôt de déclarations délivrées concernent dans une proportion de 82% pour les projets, 72.3% pour l'investissement et 81% pour l'emploi l'espace littoral, et plus particulièrement les zones non concernées par le développement régional selon le Code de 1993 (DGAT, 1996). En outre, il faut relever que près de 25% des intentions relatives aux zones de développement régional concernent les délégations des gouvernorats littoraux (Sfax, Sousse, Bizerte, Mahdia, Mednine, Gabes) et près du 1/6 intéresse le gouvernorat de Zaghuan. On peut dire simplement **que le chiffre 90 reste de mise tout au long de ces trois décennies.**

²³ - Conseil des Ministres du 13 Septembre 1996.

²⁴ - il est attendu une croissance économique additionnelle de 1% /an à court terme et 3% à long terme.

k - L'espace informatique

Le développement de **l'informatique** peut être un bon indicateur de la tendance actuelle des localisations des activités économiques. Son caractère récent et de high-tech préfigure l'espace tunisien de demain. La distribution spatiale exprime les tendances en cours qui sont susceptibles d'être réconfortées. Le nombre relevé est de 401 sociétés informatiques avec 10175 emplois (DGAT, 1996), un nombre très dérisoire concerne les villes intérieures !.

En outre, l'analyse **des abonnés au réseau Internet** dont le nombre a atteint 2000 en Décembre 1997, 3100 en Février 1998 (9400 en Décembre 1998) montre la forte concentration de ce réseau mondial sur l'espace littoral et les principales villes où la Capitale se taille la part du lion²⁵.

l - Les nouvelles entreprises

L'analyse de **la localisation des nouvelles sociétés créées** depuis les années 1980, en particulier les sociétés à filiale et les sociétés informatiques montrent les faits suivants²⁶:

- L'importance de Tunis en tant que **centre-relais**, c'est à dire en tant **que centre d'encadrement** et de rayonnement économique en attirant les sièges sociaux et l'essentiel des nouvelles créations mais aussi comme **centre de représentation** des multinationales. Tunis abrite 65 sièges sociaux sur un total de 102 nouvelles sociétés à filiales (113 et 150 établissements respectivement).

- La centralité de la façade littorale et plus particulièrement le Centre et le Nord-Est qui attirent l'essentiel de ces sociétés. On compte seulement 14 établissements installés dans des villes intérieures comme Gafsa, Kairouan, Jendouba, Kébili, Bousalem.

- La place privilégiée des villes, plus particulièrement les grands centres comme Sousse, Sfax. A ce niveau la hiérarchie urbaine se trouve reproduite et renforcée. Sfax et Sousse détiennent respectivement le second et le troisième rang avec 31 et 27 établissements, Sfax a attiré trois sièges sociaux. Ces centres se trouvent relayés par Bizerte, Nabeul et Gabes avec plus de 9 établissements alors que Jerba détient le même rang que Kairouan (5) et se trouvent même dépassés par Hammamet. Tous les autres centres n'ont pas dépassé deux établissements exception faite de Monastir et Zaghouan. La hiérarchie urbaine se trouve ainsi renforcée et deux sphères paraissent attirer l'essentiel : **les localités proches des grands centres et les espaces extravertis**.

L'ouverture du pays va accentuer encore davantage la littoralisation de la dynamique socio-économique ce qui pose le problème du reste du territoire, de l'équilibre spatial.

Conclusion

L'intérêt de la mise à niveau découle de quatre objectifs au moins : 1 - l'intensité des investissements étrangers directs qui seraient générés, 2 - la compétitivité des produits tunisiens sur le marché mondial, 3 - l'efficacité de l'appareil productif, 4 - une insertion croissante de l'économie. L'ouverture du pays et la mondialisation vont accroître cependant l'attrait du littoral notamment pour les entreprises orientées vers l'exportation qu'elles soient tunisiennes ou étrangères. Il serait donc impératif et il en va de l'intérêt du pays de **moduler les avantages octroyés dans les zones intérieures et les espaces mal placés**.

²⁵ - Analyse du fichier des abonnés Internet de l'Agence Nationale d'Internet. 1998.

²⁶ - Analyse faite à partir des créations de sociétés (JORT), des annonces publicitaires dans les journaux depuis deux ans (1996-1998) ainsi que le listing de l'Utica.

Les défis et les principaux enjeux encourus proviennent essentiellement des faits suivants :

i - **Le risque de fermeture et de faillite de 20% des entreprises tunisiennes** qui sont incapables de suivre le mouvement et de faire face à la concurrence européenne puisque étant habituées à un cadre protectionniste. Une bonne partie de ces entreprises verraient leur part du marché national se réduire au profit de produits importés plus compétitifs; enfin la faible organisation de l'entreprise tunisienne à affronter le marché extérieur, à répondre aux donneurs d'ordre ou au travail "juste à temps" qui a tendance à se développer.

ii - La spécialisation croissante de l'économie tunisienne dans des créneaux traditionnels qui cherchent **une délocalisation proche**, c'est le cas du textile, le montage électrique et électronique..

iii - **Certains secteurs vont être plus touchés** que d'autres, c'est le cas du textile, du cuir et des chaussures et de l'agro-alimentaire (laits et dérivés, céréales, conserves de fruits et légumes, confiserie-chocolaterie-biscuiterie) en particulier. D'où l'intérêt d'arrêter une politique sectorielle adaptée.

iv - **Les foyers littoraux vont être privilégiés** par ce mouvement de fermeture alors que la politique de mise à niveau porte en soi **le rétrécissement de l'espace compétitif** ?.

v - A un espace, une société et une économie en crise ne peut correspondre qu'**un aménagement de crise** dans ses choix, ses formes et ses objectifs ?. Cet aménagement aurait pour objectif premier **la facilitation du passage et de la transition à l'ancrage à l'économie mondiale et à l'espace extérieur**.

vi - **La mondialisation n'a pour répondant que le localisme** et l'émergence de nouveaux acteurs (ONG, développement local, solidarité sociale, mouvement associatif...) parallèlement au désengagement de l'Etat et par là l'évacuation du niveau méso-spatial et **l'affaiblissement des mécanismes de transfert inter-régions**. Il y a **ainsi substitution du social au spatial** et au PAS économique correspond un PAS social pour corriger les effets pervers et déplacer le problème du spatial au social.

vii - Le schéma classique d'inégalités inter-régionales n'est plus au centre des préoccupations comme auparavant dans la mesure où il supposait un Etat interventionniste fort et l'importance du transfert assurant la régulation. Le nouveau discours légitime un autre schéma de développement selon **les données et les potentialités intrinsèques de chaque région**. Ce schéma ne met plus en cause l'inégalité spatiale, **il la légitime même**. Le problème se déplace ainsi de l'extérieur de la région (principe égalitaire, référence externe) à l'intérieur de la région, du niveau national au niveau régional. Le principe de légitimation **devient la cohérence interne et la conformité** (du type et du rythme) du développement aux ressources propres de chaque région. Ne trouve-t-on pas là une légitimation de l'inégalité, la consécration des espaces performants et **la condamnation des espaces en difficulté à une assistance** régulée par l'Etat à travers les transferts sociaux, la solidarité sociale, le développement local, le mouvement associatif et les ONG...?.

En terme de rentabilité économique, on a plutôt intérêt à concentrer l'investissement sur les espaces les plus rentables du pays (c'est à dire le littoral) afin de créer la richesse (revenu, emploi) et pouvoir ensuite la redistribuer si besoin y est. Ce discours tient lorsqu'on se trouve dans une phase de pleine croissance où on peut même encourager la mobilité des personnes pour travailler et s'installer là où il y a de l'offre de l'emploi. Par contre, évacuer le problème régional dans un cadre de crise revient à condamner définitivement l'équilibre spatial à long terme en transférant la question du niveau spatial au niveau social?.

Le discours véhiculé actuellement contribue en fait à évacuer le problème spatial. Les ressources devenues de plus en plus rares sont à affecter aux espaces les plus performants dans une logique de compétitivité et d'excellence inter-régionale et inter-urbaine. Il est évident que l'Etat ne peut plus continuer à assurer le transfert de la même manière et avec la

même intensité qu'il a pu le faire jusqu'ici au profit des régions défavorisées et que l'ère de la mondialisation ne permet plus ce genre de pratique. En outre, dire que chaque région doit se développer selon ses propres ressources ne revient pas à condamner les régions démunies de toute ressource ?

viii - Avec la mondialisation, la porte se trouve ouverte à **la compétition inter-régionale et inter-urbaine** pour attirer l'investissement (interne et étranger, public et privé) et occuper la meilleure place dans la nouvelle donne spatio-économique. Mondialisation et PAS placent le problème du développement à **un niveau macrospatial**, en termes de performances et d'excellence même, **le principe de performance remplace le principe égalitaire**. Ne trouve-t-on pas là, les prémices d'un nouvel ordre spatial ? Un ordre spatial qui consacre l'inégalité et le fonctionnement extraverti privilégiant les activités et les secteurs les plus portés sur et vers l'extérieur.

ix - Ce nouvel ordre spatial **place l'économique et de là l'entreprise et non l'espace au centre de la problématique du développement**, le social n'est qu'un correcteur des effets pervers pour pondérer les charges et alléger la facture à payer: développement local, solidarité sociale (Fonds spéciaux, transferts de l'Etat, prise en charge par les populations concernées...), développement et consécration de l'informalité, privatisation et recul constant du rôle de l'Etat.

Il faut relever que la mondialisation, avec la compétitivité tout azimut placée au centre, va privilégier l'entreprise en fonction de ses performances. Ce sont les entreprises les plus performantes qu'on va d'abord aider à se structurer et qui vont probablement tirer le plus profit. La dimension spatiale et sociale devient de plus en plus secondaire, elle se pose en termes de soutien, d'assistance aux espaces défavorisés ou mal situés et de correction des effets sociaux pervers de la nouvelle donne économique ?

x - Toute intégration porte en elle-même son antipode: la désintégration. L'intégration à l'économie mondiale porte en elle **la marginalisation des espaces intérieurs** et l'intégration externe de l'espace national ne peut se faire qu'à travers **une désintégration interne** des espaces et une aggravation des inégalités littoral-intérieur. La solution qui passerait par l'extension des prérogatives du local (pouvoir, fiscalité...) porte en soi, si on ne prendrait pas les précautions requises, le risque d'entamer encore le pouvoir central d'en bas en sens opposé de la mondialisation ?

Tout processus d'intégration est conjointement porteur de désintégration. L'intégration du pays à l'économie mondiale va s'exprimer de plus en plus à travers des formes de désintégration spatiale et sociale qu'il convient de prévoir et de résorber dès maintenant. En effet, le mécanisme de l'intégration s'opère à travers les éléments les plus porteurs et les mieux placés dans le système spatio-économico-social aux dépens des espaces mal situés, faiblement accessibles ou non fonctionnels. Ces éléments vont se trouver de plus en plus différenciés et d'un coup un processus sélectif désintégrateur s'opère selon la plus ou moins grande participation des différents espaces et segments à l'économie globalisante. Sur un autre plan, l'intégration économique n'a qu'un corollaire: la désintégration socio-culturelle tandis que l'intégration à une échelle plus vaste comme l'économie mondiale porte en elle la désintégration à l'échelle nationale et locale ?

Certaines recherches récentes ont montré que l'union douanière aurait comme effet une baisse du taux de croissance de 1% à l'horizon 2005 (Annabi N, 1997). Cette chute aurait des impacts fort différentiels selon les espaces et les secteurs renforçant encore plus la littoralisation et la concentration de la dynamique socio-économique.

Bibliographie

- Annabi N - 1997 : Evaluation de l'impact de la zone de libre échange Tunisie-Union Européenne sur la croissance. Etude en équilibre général calculable. DEA Economie internationale. Panthéon-Sorbonne 83 p + annexes.
- API - 1987: Entreprises exportatrices opérationnelles régies par la loi 72-38, Etat de Janvier 1987, 45p.
- API - 1987: Projets FOPRODI. Direction FOPRODI et Avantages Fiscaux.
- BCT : Rapports annuels. Bulletin de la BCT, Statistiques Financières (périodiques).
- BCT – 1988 : Ventilation des concours réalisés sur le FOPRODI.
- Belhareth T - 1987: Système de transport collectif et système spatial des grandes agglomérations tunisiennes Tunis, Sfax et Sousse. Thèse 3° Cycle, FSHS, Tunis, 478p.
- Belhedi A - 1980: Chemin de fer et espace en Tunisie. PUT, FLSH, 498p (Thèse 3° Cycle 1977).
- Belhedi A - 1980: L'industrie manufacturière en Tunisie 1973-78. Géographie et Développement, n° 2, pp: 7-45. (en arabe).
- Belhedi A - 1981: Le Programme de Développement Rural: les illusions et la réalité. RTG, n° 7, pp: 9-45.
- Belhedi A - 1980: L'industrie manufacturière en Tunisie 1973-78. Géographie et Développement, n° 2, pp: 7-45. (en arabe).
- Belhedi A - 1992 : Société, espace et développement en Tunisie. 262 p. FSHS.
- Belhedi A - 1992 : L'organisation de l'espace en Tunisie. FSHS, 270 p.
- Belhedi A - 1996 : Développement. Régional, rural, local. Cahiers du CERES, 17, 351 p.
- Belhedi A - 1997: Les niveaux régionaux de développement. Séminaire CERES, El Mechtel, Nov. à Paraître in Cahiers du Ceres 998.
- Belhedi A et Lamine R - 1979: Les transports terrestres et l'organisation de l'espace en Tunisie. Géographie & Développement, n° 1, pp: 7-45.
- Boumiza Kh - 1997 : Entreprises en difficulté: aider à la reprise de l'activité et au maintien de l'emploi. La Presse Economie, 27 Août 1997, p II.
- Boumiza Kh - 1997 : La mise à niveau par les IDE. La Presse du 2 Janvier 1997.
- Boumiza Kh - 1977 : Entreprises en difficulté: Le redressement est possible. La Presse, 3 janvier 1977.
- Boumiza Kh - 1996 : Industrie : Consolidation du capital et baisse de l'investissement. In La Presse Economie, 31 Juillet .
- Burgel G - 1981: Croissance urbaine et développement capitaliste: le miracle athénien. Mémoires et Documents, CNRS, 271.
- Dammak A - 1997 : La Tunisie est-elle un pays jeune débiteur ?. La Presse Economie, 20 Août 1997, p I.
- Dammak A. - 1996 : mais qu'est ce que donc la mondialisation. La Presse Economie, Juillet.
- District de Tunis/Sotuget - 1978: Le marché de gros de Tunis.
- Dlala H - 1995 : Politique d'ouverture et développement industriel régional : le cas de la Tunisie du Nord. Séminaire Dépt Géo, Fac Manouba.
- Dlala H - 1995 : Suggestions pour l'aménagement et le développement du territoire tunisien. RTG, 28, pp : 99 - 111.
- Haudeville B - 1993 : Nouvelles perspectives sur la globalisation. in Analyses de la SEDEIS, N° 96, pp; 25-28.
- Hayder A - 1986: L'industrialisation à Gabès et ses conséquences: étude de géographie humaine et économique. Thèse 3° Cycle, PUT, FLSH, 232p.
- Hayder A - 1985: Le commandement des entreprises et l'organisation de l'espace en Tunisie. RTG, n° 14, pp: 95-143.
- IBRD - 1996 : Tunisia's global integration and sustainable development, Strategic choices for the 21 th century, B 24.
- INS : Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat 1966, 1975, 1984 et 1994.
- INS : Enquêtes consommation des ménages 1975, 1980, 1985. 1990 et 1995.
- Jedidi M - 1986: Croissance économique et espace urbain dans le Sahel tunisien depuis l'indépendance. PUT, FLSH, 2 t 377 et 392p (Thèse d'Etat Paris 1983).
- Jedidi M - 1988: Le fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI) et l'espace industriel tunisien. RTG, n° 16.
- Lamine R - 1975: Le cabotage en Tunisie, étude géographique. CAR, FLSH, Tunis, 118p.
- Lamine R - 1978: Les transports routiers inter-urbains en Tunisie littorale. Thèse 3° Cycle, Paris IV.
- Lepidi J, Sallenave R 1954: Les grandes entreprises en Tunisie. BEST, n° 85, pp: 60-67.
- MDE - 1997 : Le IX Plan de développement économique et social.
- MEAT-DGAT - 1997 : Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National. Etude Stratégique. Dirasset-Groupe Huit-IGIP. Bilan-diagnostic- Rapport de première phase. Plus vol. deuxième phase.
- Ministère de l'Agriculture - 1987: Annuaire des statistiques agricoles 1985. 145p.
- Ministère des Transports et des Communications/Semat - 1982: Plan Directeur des Transports Terrestres. 2 vol.
- Miossec J M - 1972: La croissance du tourisme en Tunisie. Information Géographique, n° 4.
- Miossec J M -1973: Le décollage du tourisme en Tunisie. Cahiers du Tourisme, Aix-en Provence, CHET, Cahier B, 20, 42.
- Miossec J.M - 1973: l'espace touristique et son insertion en pays sous-développé: l'exemple de la Tunisie. TIGR, n° 13-14, p: 53-63.
- Mtar A - 1973: Oléiculture et main d'oeuvre saisonnière dans le gouvernorat de Sfax. RTSS, n° 32, 33, 34 et 35, pp: 233-308.

Mzabi H - 1978: La croissance urbaine accélérée à Jerba et ses conséquences sur la vie de relation avec l'extérieur. Thèse 3° Cycle Paris 1973, PUT, FLSH, 176p.

Sachs I - 1994 : Mondialisation, défis globaux, régulation planétaire. Mondes en développement, t 22, N 88, pp 47-51.

Sethom N - 1979: L'influence du tourisme et la vie régionale dans la zone de Nabeul-Hammamet. Thèse 3° Cycle Paris 1974, PUT, FLSH, Tunis, 183 p.

Signoles P - 1985: L'espace tunisien: capitale et Etat-région. URBAMA, LA- CNRS, Tours, Fasc 14-15, 1041p.

Signoles P, Belhedi A, Miossec J.M et Dlala H - 1980: Tunis, évolution et fonctionnement de l'espace urbain. ERA 706, CNRS, Tours-CIEM Poitiers, Fasc 6, 259p.

Annexe

Evolution des principaux soldes de la balance des paiements en MD

	1992	1993	1994	1995	1996
Paiements courants	-1041	-1342	-661	-785	-554
Déficit courant/PIB %	7,6	9,2	4,2	4,6	2,9
Marchandises FOB	-1082	-2071	-1585	-1881	-1756
Services	731	682	911	1081	1336
Revenus de facteurs	15	33	-	10	-155
Transferts unilatéraux	15	14	13	5	21
Mouvements de capitaux	1079	1337	871	747	869
Dons	72	104	104	67	68
Participations	518	595	460	300	385
Prêts-emprunts à M.L. Terme	185	360	619	563	419
Opérations d'ajustement: flux nets	35	41	27	19	-15
Solde général	73	36	337	-19	300

Source: BCT 1997 . Les crédits à CT et les investissements de portefeuille sont exprimés en flux nets.

Balances des invisibles 1992-1996 en MD

	1992	1993	1994	1995	1996
Recettes	2349	2722	3062	3200	3424
Dépenses	1603	2007	2151	2109	2243
Solde	746	715	911	1091	1081

Source: idem

Commerce extérieure de la Tunisie 1986-1996 en MD

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Export FOB	1388	1771	2055	2782	3087	3417	3574	3760	4696	5173	5372
Import CAF	2308	2508	3167	4164	4826	4789	5689	6171	6647	7464	7543
Taux de couverture %	60 %	71	65	67	64	71	63	61	71	69	71

Source: BCT 1996, INS.

Part relative de quelques régions dans l'emploi industriel 1964-1995

	1964	1972	1982	1993	1995
Tunis		57.5	47	30.2	30
NE	73.4	68.6	61.2		49.6
Sahel	8.6	14.3	19.3		27.2
NO	6.8	4.6	4.0	3.8	3.4
Sfax	8.9	8.4	9.5		12.2

Source : Dlala H - 1995 : Politique d'ouverture et développement industriel régional : le cas de la Tunisie du Nord.

% emploi industriel 1972 - 1993

	1972	1993
Tunis	57.5	30.2
NE	68.6	49.5
Sahel	14.3	27.2
Sfax	8.4	12.2
Gabès	1.1	1.68
Littoral	90.2	92.4
Intérieur	9.8	7.6

Source : Dlala H - 1995 : Politique d'ouverture et développement industriel régional : le cas de la Tunisie du Nord.

Répartition spatiale des centres de formation BTP et BTS

	Génie Civil	Génie Mécanique	Génie Electrique	Matières souples	Tertiaire	Total
Tunis	1	4	4	4	5	18
Gabès	1	1	1			3
Slimène	1					1
Grombalia		1				1
M Bourguiba		1				1
Nabeul		1				1
Sfax		1	2	1		4
Kef		1				1
Sousse			1		1	2
Kasserine				1		1
Monastir				1		1
Total	3	10	7	7	6	33

Source: La Presse 19 Juillet 1996.

Distribution des sociétés informatiques en Tunisie

Ville	Nbre de Sociétés
Tunis	313
Sfax	38
Sousse	18
Bizerte	8
Monastir	6
Gabès	5
Nabeul	4
Hammamet	3
Jerba	3
Kasserine	1
Gafsa	1
Beja	1

Source: DGAT, 1996.

Quelques repères sur la Tunisie littorale

	Supérieur à		Inférieur à
Emploi dans l'industrie manufacturière	16%	Taux de pauvreté 1990	6,7%
Salarisation	64%	Logements rudimentaires	22%
Industrie moderne (Patron-Salariat)	50%		
Taux de motorisation	13%		

Source: INS 1994, MEAT 1996-97, MDE 1996

Part de la Tunisie littorale (en %)

Indicateur	%	Indicateur	%
Population		Emploi	
Population totale	65,25	Emploi industrie manufacturière	83,5
Population urbaine	85,9	Emploi dans les services	78,9
Population rurale	34	Emploi administratif	72,6
Population agricole	45	Demande emploi 1987-96	67,5
Investissement		Offre d'emploi 1987-96	75,8
Investissement 1962-71	80,2	Placement 1987-96	67,5
Investissement 1972-1990 Privé	87		
Investissement 1972-1990 Public	76	Programmes de développement	
Investissement 1972-1996	65,7	PDRI Crédits	48
Investissement VIII Plan Privé	77,8	PDRI Bénéficiaires	39
Investissement VIII Plan Public	60,5	PDRI Crédits P Métiers	49,1
Programmes de formation		PRD Crédits 1992-1996	47
SIVP1	80,4	FONAPRA Crédits 1982-1990	85,6
SIVP2	80	FOPRODI 1976-1990 Invest	77,3
CEF	88,3	FOPRODI 1976-1990 Emploi	79,3
FIAP	81		
Urbanisation		Richesses	
% villes	50	Valeur ajoutée	76
		Dépense	75
		Tourisme	
Superficies des cultures irriguées	48,8	Lits 1994	95
Exportations agricoles	60	Nuités touristiques	96,6
Emploi agricole	41,6	Emploi	94,8
Valeur ajoutée	63		
Industrie		Echanges	
Industrie moderne	60	Exportateurs	88
Industrie motrice	83	Parc auto	67
Valeur ajoutée	90	Trafic terrestre	82
Etablissements industriels	94	Trafic biens (-pondéreux)	90

Source: INS 1994, MEAT 1996-97, MDE 1996, A Belhedi 1992, 1996